

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

Présents : Arnaud VIALA, Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Christine GAVALDA, Patricia MIQUEL, Chantal CHASSAN, David TREMOLET, Thierry RIVIERE, Georges CLUZEL, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Sylvie BOUTONNET, Mathieu BOUTONNET.

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Christine GAVALDA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

1 : Vote des taux 2014

Explication du principe des taux et des bases :

La commune peut voter des taux, mais elle n'a aucune influence sur les bases qui nous sont notifiées par l'Etat.

Monsieur le maire présente les bases et les taux que la commune avait en 2013 et le produit fiscal afférent. Les bases de l'année 2014 ont augmentées en 2014.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux en 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas changer les taux.

Soit :

✓ Taxe d'habitation	8.50%
✓ Foncier bâti	14.18%
✓ Foncier non bâti	95.72%

2 : Présentation des budgets de la commune

Monsieur le maire présente à l'assemblée les budgets primitifs de la commune, votés en début d'année.

Questions des conseillers :

Sur le personnel communal :

La question est posée sur l'opportunité de recruter une personne pour le service technique.

Explication :

Une personne ne suffit pas, la commune emploie un agent saisonnier trois ou quatre mois par an.

Il y a des tâches qui ne peuvent pas être réalisées par une personne seule, et il y a aussi les congés annuels etc. ...

Différents travaux d'entretien sont à faire chaque année : curage, fauchage, débroussaillage, trous à boucher, élagage,

Il serait indiqué de réfléchir sur l'opportunité de recruter une personne au lieu de continuer à déléguer des travaux à des entreprises.

Mais il ne faut pas oublier que si nous réalisons tous les travaux d'entretien, il faudra investir dans du matériel.

Monsieur invite les conseillers à réfléchir sur ce point qui sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

Beaucoup de ces travaux d'entretien, (fauchage, débroussaillage, trous à boucher, élagage,) sont fait par l'intermédiaire de la communauté de communes.

En effet, une somme annuelle est attribuée par la communauté de communes à chaque commune membre, pour la réalisation de ces travaux d'entretien de voirie (pour Vezins, environ 50 000 euros), si cette somme n'est pas entièrement utilisée par la commune, la communauté de commune reverse le solde à la commune.

Sur les contributions aux organismes de regroupement :

La commune est membre de plusieurs syndicats, qui ont eux aussi un budget. De ce fait, la commune verse des contributions à ces organismes. Certaines sommes peuvent être importantes, cela dépend des compétences des syndicats et des travaux qu'ils engagent, pour lesquels la commune doit payer sa cote part.

Par exemple, à Millau la construction d'un centre de secours neuf est à l'étude. Si cette opération se concrétise, la commune devra participer au financement. Cela va encore grever le budget.

Sur les plaques de rues :

Des habitants se sont plaints de problèmes de réception du courrier depuis la mise en place des plaques de rues : monsieur le maire propose que la mairie aide les habitants en difficultés à faire les changements d'adresse.

3 : Tarifs repas résidence

L'ADMR nous a alertés sur le déficit du service du portage des repas. De ce fait ils proposent de passer le prix des repas à 7.95 euros au lieu de 7.60 euros, à partir du 01/05/2014.

La commune devra s'aligner sur ce prix afin qu'il n'y ait pas de différence de tarif entre les résidents du foyer.

Accord du conseil à l'unanimité

4 : Vente de bois

Monsieur le maire expose au conseil municipal, que des habitants ont demandé à récupérer du bois communal qui avait été coupé suite à des travaux.

Monsieur le maire propose de leur vendre ce bois.

Le Conseil Municipal, autorise cette vente de bois, et fixe le prix de cette vente de 400 à 100 euros selon la quantité de bois pris.

5 : Location Espace Vézinois

Monsieur le maire présente au conseil municipal, la demande de l'association Familles Rurales du canton de Mareuil-sur-Lay, qui souhaite louer L'Espace Vézinois du lundi 11 aout 2014 au vendredi 22 aout 2014 au matin, pour l'organisation d'un camp de vacances.

Le conseil municipal, accepte de louer la salle des fêtes de Vezins à l'association Familles Rurales du canton de Mareuil-sur-Lay, pour l'organisation d'un camp de vacances et fixe le prix de cette location à 1800 euros.

6 : Subventions aux associations

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations. Il propose à l'assemblée de délibérer sur ces demandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

Amicale des sapeurs-pompiers de Millau	46
Association des parents d'élèves de Vezins Pour le fonctionnement de l'association	800
Société de chasse de Vezins	76
Société de chasse du Roucous	76
Société de pêche de Pont de Salars	150
Prévention Routière	16
Entente sportive Vezins/Ségur Pour le fonctionnement de l'association	1190
Famille Rurale Pour le fonctionnement de l'association Pour l'accueil périscolaire	1050 7855
Téléthon	152
Vezins country	300
Club des Bruyères	500
Réseau santé de proximité	250
Cercle généalogique de l'Aveyron	50
Rased de Millau	55

7 : Actes administratifs

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que suite à l'enquête publique sur le déclassement, le redressement, etc. des chemins ruraux et de voies communale, la commune a fait le choix pour réduire les coûts, de rédiger les actes de ventes ou d'achat en la forme administrative.

Dans ce cas le maire à le rôle du notaire, il faut donc autorise le premier adjoint (qui représente la commune) à signer ces actes en la forme administrative.

Dans le cadre de cette procédure, les prochains actes à rédiger concernent :

Secteur Mas Berthes

1/ Cession par la commune à Monsieur COSTES Jean-Michel d'un chemin rural cadastré comme suit:

- section CH numéro 116 d'une superficie de 1774 m².

2/ Cession par la commune à Madame CORNUEJOULS (épouse TREMOLET) Jacqueline d'un chemin rural cadastré comme suit:

- section CH numéro 114 d'une superficie de 279 m²

- section CH numéro 117 d'une superficie de 868 m²

3/ Cession par la commune à Madame CHAUCHARD (épouse VERDIER) Marie-Line d'un chemin rural cadastré comme suit:

- section CH numéro 115 d'une superficie de 715 m²

Ces cessions feront l'objet d'une délibération.

8 : Enquête publique

Monsieur le maire explique que certains chemins et voies, n'ont pas été inclus dans l'enquête publique qui a fait l'objet du sujet précédent. Il propose de lancer une nouvelle enquête publique afin de poursuivre cette opération.

Le conseil municipal donne son accord.

9 : Espace Vézinois

Monsieur le maire présente au conseil les travaux d'aménagement des abords de l'espace Vézinois.

Il propose de faire une demande de subvention complémentaire à la région pour l'aménagement de ces abords.

Le conseil municipal donne son accord.

10 : Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron

La commune adhère au Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron. A ce titre, et suites aux élections municipales, il faut désigner un représentant de la commune auprès de ce syndicat.

Monsieur David Trémolet est désigné à ce titre.

11 : Commission communale des impôts directs

Sont proposés pour la constitution de la commission communale des impôts directs :

Christine GAVALDA	Jean Marie BANCAREL	bois
Henri LACOMBE	Lavabre BERNARD	bois
Mathieu BOUTONNET		
Cédric BOULOC	Albert RICHARD	hors commune
Thierry RIVIERE	Jean TERRADOU	hors commune
Albert GAVEN		
Jean louis FRAYSSINES		
Elisabeth VAISSIERE		
	<i>Il en manque 12 autres (voir à la prochaine séance)</i>	

12 : Communauté de communes Lévézou Pareloup et Syndicat Mixte du Lévézou

Monsieur le maire informe le conseil de la mise en place communauté de communes, dont il a été élu président.

La première réunion du bureau a eu lieu ce jour.

La première réunion du syndicat mixte du Lévézou aura lieu mercredi 23 avril.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Des habitants ont demandés que des cendriers soient installés à l'entrée de la mairie et devant l'école

2 – il a été constaté que les automobilistes roulent trop vite sur la route principale de Vezins. Monsieur le maire propose de demander au Conseil Général pendant un mois un radar pédagogique qui affiche la vitesse, afin de sensibiliser les usagers.

3 - Le conseil municipal junior sera convoqué pour prochaine du conseil municipal, en début de séance

4 – Monsieur David Trémolet fait un rapide compte rendu du travail de la commission Animation – Culture - Communication, qui travaille en ce moment beaucoup sur la mise en place du site internet. La commission se réunit la semaine prochaine et traitera le conseil municipal des jeunes

5 – le 17 avril, aura lieu la réunion de Familles Rurales pour l'organisation du CLSH, « La Ruche » de cet été. Familles rurales nous demande un partenariat : prêt de locaux + repas à la cantine.

6 - La distribution des sacs poubelles aura lieu le mercredi 30 avril de 9 heures à 12 heures. Messieurs Georges Cluzel et Henri Lacombe tiendront la permanence.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu au cours de la deuxième quinzaine de mai.